



Ordre epargne titres

Des investissements flexibles

Vous pouvez déterminer vous-même le montant et le moment de l'investissement en passant des ordres uniques. Si vous placez un ordre permanent, chacun de vos versements sera investi directement dans la stratégie choisie.

Vous pouvez choisir à tout moment d'arbitrer entre ordre unique et ordre permanent. Vous avez également la possibilité de répartir votre avoir de prévoyance entre plusieurs stratégies et/ou de passer sans frais de l'une à l'autre.

Je donne l'ordre à la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage, Bâle

un ordre d'achat unique pour le groupe de placement

<input type="checkbox"/> LPP Production	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Rendement	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Croissance	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Futur	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Actions 80 - non conforme à l'OPP2	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Durable Rendement	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts
<input type="checkbox"/> LPP Durable	<input type="checkbox"/> d'acheter	<input type="checkbox"/> des parts pour la contrevaieur de CHF _____	<input type="checkbox"/> pour la totalité du solde en compte
	<input type="checkbox"/> de vendre	<input type="checkbox"/> _____ (nombre) parts	<input type="checkbox"/> toutes les parts

un ordre d'achat permanent pour le groupe de placement

(Tous les soldes en compte seront investis dans maximum trois stratégies jusqu'à révocation de l'ordre. Veuillez indiquer les répartitions en pourcentage, dans la limite de 100%.)

LPP Production _____%	LPP Croissance _____%	<input type="checkbox"/> LPP Actions 80 _____%	LPP Durable Rendement _____%
LPP Rendement _____%	LPP Futur _____%	- non conforme à l'OPP2	LPP Durable _____%

l'ordre d'échanger

(nombre) parts LPP

en LPP

de la «J. Safra Sarasin Fondation de placement», Bâle au prix calculé à la prochaine date d'évaluation. Aucune garantie de rémunération minimale ou de préservation du capital n'est donnée pour la partie de l'avoir investie en parts.

Votre profil de risque

La part stratégique en actions du groupe de placement vous permet de choisir à tout moment une stratégie adaptée à votre profil de risque (capacité de risque et propension au risque).

La capacité de risque (âge, situation financière, horizon d'investissement) désigne l'aptitude d'un investisseur à supporter des fluctuations de valeur et des pertes sur ses placements sans se retrouver dans une situation financière précaire. Moins un investisseur est tributaire du capital investi pour s'acquitter de ses obligations, plus sa capacité de risque est élevée.

La propension au risque (expérience des investissements, attitude à l'égard des pertes de valeur, rendements attendus) indique dans quelle mesure l'investisseur est disposé à faire face lui-même aux fluctuations de valeur – gain/perte – et à prendre des risques pour pouvoir réaliser un rendement plus élevé.

Si la situation personnelle du preneur de prévoyance subit des changements importants (âge, retraite, revenu, statut matrimonial, héritage, etc.) qui exigent une adaptation de la stratégie de placement actuelle, il peut très bien changer de stratégie pour passer à celle qui lui correspond mieux. Si la décision de placement du preneur de prévoyance n'est pas en adéquation avec son profil de risque et qu'il opte pour une stratégie de placement différente, il en assume lui-même les risques associés.

Le «cycle de vie LPP traditionnel»

Group de placement	Part stratégique des actions	Marge de fluctuation des actions	Horizon de placement
LPP Production	15%	0-20%	min. 1 an
LPP Rendement	25%	10-30%	min. 5 ans
LPP Croissance	35%	20-40%	min. 10 ans
LPP Futur	45%	30-50%	min. 10 ans
LPP Actions 80 - non conforme à l'OPP2	80%	50-95%	min. 15 ans

Le «cycle de vie LPP durable»

Group de placement	Part stratégique d'actions	Part stratégique d'actions	Horizon de placement
LPP Durable Rendement	25%	10-35%	min. 5 ans
LPP Durable	38%	20-50%	min. 10 ans

Informations complémentaires sur le produit «LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2»

La part en actions et les fluctuations de valeur (gain/perte) de cette stratégie de placement sont nettement plus élevées que pour les produits de prévoyance traditionnels. Ce groupe de placement convient donc aux investisseurs ayant un profil de risque correspondant et/ou un horizon de placement d'au moins 15 ans.

Règlement

Par ailleurs, les relations entre la Fondation et le preneur de prévoyance sont régies par la version en vigueur du règlement de la Fondation, dont le preneur de prévoyance confirme avoir reçu un exemplaire. Le preneur de prévoyance déclare avoir pris connaissance du règlement de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage concernant les placements sur titres, ainsi que de ses annexes, qu'il approuve entièrement.

Transmission des données à un intermédiaire éventuel

Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à communiquer à l'intermédiaire, à la Banque et/ou à l'une de ses sociétés affiliées (en particulier ses filiales à 100% ou sociétés domiciliées en Suisse dans lesquelles BJSS détiendrait une participation majoritaire) les données relatives à ce compte de prévoyance de libre passage et aux placements en valeurs mobilières. Ces données sont transmises afin que le preneur de prévoyance puisse profiter pleinement de l'offre de prestations du destinataire des données.

N° de compte

au nom de

Téléphone/

E-Mail pour des demandes :

Lieu, date

Signature

Joindre copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client.

A retourner à: J. Safra Sarasin Fondation de libre passage, Elisabethenstrasse 62, Case postale, CH-4002 Bâle

J. Safra Sarasin Fondation de libre passage

Elisabethenstrasse 62

Case postale

4002 Bâle, Suisse

Directeur : Hanspeter Kämpf

www.jsafrasarasin.ch/vorsorge

Vos interlocutrices pour les questions administratives ou juridiques

Anna Rita Peroncini

+41(0)58 317 49 48

Rosa Maria Minerba

+41(0)58 317 41 64

Sandra Zugno

+41(0)58 317 45 98

Telefax

+41(0)58 317 48 96